



AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Trécesson qu'il y aura une séance extraordinaire, tenue à huis clos, le **mardi, 4 mai 2021 à 19 h** à la Salle municipale Réjean-Morissette au 330, rue Sauvé.

Les seuls points à l'ordre du jour seront :

1. Abroger le règlement 2021-284 concernant la réfection des chemins municipaux
2. Avis de motion – Règlement 2021-286 concernant la réfection des chemins municipaux
3. Adoption du projet de règlement 2021-286 concernant la réfection des chemins municipaux

*Les délibérations et la période de questions lors de cette session porteront exclusivement sur ces sujets.
La séance se fera à huis clos en raison de la COVID-19.*

Donné à Trécesson, ce trentième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt et un.

Chantal Poliquin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Trécesson, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 17 h, le trentième jour du mois d'avril deux mille vingt et un.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 30 avril 2021.

Chantal Poliquin
Directrice générale et secrétaire-trésorière